

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XI^e Volume.
N^o 23. — Novembre 1886.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à 3 heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SEN LIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1886

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seilliére. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Reusse, *conservateur du matériel*.
M. Jassemmin, *secrétaire-général*.
M. Dubarle, *jardinier-professeur*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Vernois.
Vice-Présidents.....	Thirion, Brochon et Vinet.
Secrétaire-Général.....	Macret
Secrétaire-Général-Adjoint.....	Cagny.
Secrétaire.....	Legras.
Trésorier.....	Drivière.
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	X.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Simon Compiègne. — Fossiez. — Bougeonnier. — Dupuis. — Guinand. — Salot. — Pecquet. — Palfroy. — Deslandes. — Bordier. — Ferraud. — Duronsoy.
La Chapelle-en-Serval : MM. E. Baudet. — Pichon.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.
Secrétaire : M. Rauscher. — Vice-Secrétaire : M. Dubray.
Trésorier : M. Huss.

VIENT DE PARAÎTRE

Chez PLON, NOURRIT et C^{ie}, éditeurs,
10, rue Garancière, à Paris.

TÊTE ROUSSE

PAR

PONTSEVREZ

Un beau volume des plus intéressants, in-18 jésus, 3 fr. 50.

(Envoi franco contre le prix en mandat-poste).

Du même Auteur :

LES ATTENTATS DE MODESTE

Roman dramatique et d'une haute portée morale que toute la presse a signalé comme une des œuvres les plus remarquables de ces derniers temps.

Un beau volume in-18 jésus, 3 fr. 50.

LA VIE MAUVAISE

POÉSIES

Couronnées par

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Un vol. in-18 jésus, 3 fr. 50.

JOUAUST, éditeur, Paris.

ON VA COMMENCER

SCÈNES ET SAYNETES

Interprétées par des Artistes du Théâtre Français, de l'Odéon, de la Vaudeville et du Palais-Royal.

Un vol. in-18 jésus, 3 fr. 50.

TRESSE, éditeur, Paris.

Tous ces ouvrages se trouvent à la Librairie E. PAYEN,
Place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

9305

SHAS



VINS ET SPIRITUEUX EN GROS

Maison GROMONT, Fondée en 1846

LOUIS ROTTÉE

SUCCESSEUR

à NOGENT-SUR-OISE, près CREIL.

EXTRAIT DU PRIX COURANT POUR 1886

Vins spécialement recommandés.

MONTAGNE, { excellent vin de table, comme } { finesse et comme goût..... }	130 fr.
MINERVOIS, vin nerveux, très fin.....	130
ARAMON, excellent vin d'office.....	110
COTES, vin de table, léger et de goût très agréable.	100

La Barrique de 225 litres, logé, droits de régie acquittés (à l'exception des droits d'octroi pour les villes qui en possèdent) rendu franco au domicile du client.

Par demi-Barrique, 3 fr. en plus.

Paiement 30 jours 2 0/0. — 90 jours net.

Tous mes vins sont garantis à l'analyse absolument naturels, c'est-à-dire exempts de raisins secs et de toute composition chimique.

Les livraisons se font par mes voitures, au domicile des clients, afin de leur éviter les ennuis des transports en chemins de fer, camionnage, encavage, réclamations pour pertes de marchandises, etc.

KINA

Vin apéritif, tonique et reconstituant,
composé suivant la formule du Dr HERPIN.

MÉDAILLE D'OR, PARIS 1885

Le **Kina**, dont le goût est très agréable, est un vin dont l'usage est particulièrement recommandé pour combattre les affections qui résultent de l'appauvrissement du sang (anémie, chlorose, scrofule, leucorrhée, etc.).

Le Quinquina et les autres éléments qui composent le **Kina**, ont des propriétés fébrifuges, nutritives, stimulantes et anti-nerveuses, qui, combinées avec le vin lui-même, donnent au produit complet ses propriétés toniques et reconstituantes. Les prix de vente du **Kina**, franco à domicile, sont : Caisse de 3 litres, 9 fr. — 6 litres, 16 fr. 50 — 12 litres, 30 fr.

EAUX-DE-VIE

MEDAILLE DE VERMEIL, PARIS 1885.

Excellente eau-de-vie, vieille, bonifiée, 45°... En litres **1 fr. 60**
— — — — — En fûts **1 fr. 50**

EAU DE TABLE FERRUGINEUSE

DE

CHANTILLY (Oise),

GAZEUSE, DIGESTIVE, DIURÉTIQUE ET RAFRAICHISSANTE
NE DÉCOMPOSANT PAS LE VIN

Livraison aux Consommateurs dans tout le Département de l'Oise,
à 25 centimes la bouteille (verre compris).

Adresser les Commandes à L. ROTTÉE, à Nogent-sur-Oise,

DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL

J'adresse des échantillons à toute personne qui m'en fait la demande. Tout envoi qui ne serait pas exactement conforme à l'échantillon choisi, serait, sans aucune discussion, repris par moi.

Le tarif des vins fins et des alcools est envoyé sur demande.

PHYSIOLOGIE
ET
Culture du Blé

OU PRINCIPES A SUIVRE
POUR EN DIMINUER LE PRIX DE REVIENT

PAR
Eugène RISLER,
Directeur de l'Institut agronomique,
Membre de la Société nationale d'agriculture et du Conseil supérieur
de l'Instruction publique.

Ouvrage contenant 24 figures, 1 volume petit in-16, broché, 0,50 c.
(Librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard St-Germain, Paris).

M. Risler vient de rendre un vrai service à tous les agriculteurs en publiant à la librairie Hachette le petit volume que nous recevons, et que tous nos cultivateurs auront bientôt entre les mains, s'ils ont souci d'augmenter leurs revenus.

Tout le monde se plaint de ne pas vendre son blé ou de le vendre mal ; et, pour remédier à cet état de choses, on demande l'établissement d'un droit sur les blés étrangers pour relever les cours. M. Risler croit qu'on obtiendra un résultat plus sûr en diminuant le prix de revient du blé, c'est-à-dire en améliorant les procédés de culture pour faire produire davantage à la terre. Mais laissons la parole à l'auteur :

« Que nos blés soient protégés par des droits d'entrée plus ou moins fort sur leurs concurrents étrangers, que cette protection soit plus ou moins efficace (et, pour ma part, je doute qu'elle puisse faire monter le prix moyen sur nos marchés de plus de 1 à 2 francs par quintal, même avec un droit de 5 francs), il faudra, dans tous les cas, que nous arrivions à faire des blés dont le prix de revient ne dépasse pas le prix de vente.

« Le pouvons-nous ? — Oui.

« Je connais des fermes où le prix de revient du blé est de plus de 25 francs par quintal, mais j'en pourrais citer également, et j'en citerai, où ce prix de revient n'est que de 14 à 15 francs. Ces dernières ont-elles un privilège spécial sous le rapport du sol et du climat ? — Non, et, du reste, si elles avaient un tel privilège, le prix ou le loyer de leurs terres serait probablement d'autant plus considérable. Le blé y coûte moins cher parce que on y emploie des procédés de culture qui fournissent des récoltes plus abondantes avec des dépenses relativement plus modérées.

« Quels sont ces procédés ?

« Je vais essayer de les décrire aussi clairement que possible, et je serai heureux si ce petit livre peut contribuer à relever chez nos agriculteurs le courage abattu par les difficultés de la crise que nous traversons.

« La science des ingénieurs en abaissant le prix des transports, a facilité la concurrence que nous font les blés étrangers. La science des agronomes doit chercher à rétablir l'équilibre, en nous apprenant à produire à meilleur marché. »

L'auteur examine successivement toutes les questions qui peuvent influer sur le prix de revient du blé, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en lisant les titres des principaux chapitres de cet excellent ouvrage :

Le climat. — Le sol et les engrais. — Propriétés physiques des terres et développement des racines. — Place dans les assolements et cultures préparatoires du blé. — Variétés de blé. — Choix et préparation des semences. — Quantité de semence à employer par hectare. — Époque des semailles. — Profondeur des semis. — Semailles à la volée ou en lignes. — Automne et hiver. — Soins à donner au blé au printemps. — Floraison du blé. — Maturation et moisson. — Battage et produit

En suivant les sages conseils que nous donne M. Risler, nous verrons bientôt nos greniers se remplir à bon compte, et nous n'aurons plus rien à redouter de la concurrence des blés étrangers.

PROCÈS-VERBAL

DE LA
Séance de la Section centrale

DU 7 NOVEMBRE 1886.

PRÉSIDENCE DE M. VERNON, PRÉSIDENT.

La séance ouvre à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} août est mis aux voix et adopté.

Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée accepte M. Lozet, horticulteur à Senlis, comme jardinier-professeur de la Société. M. Lozet a subi, en séance publique, le 21 octobre dernier, des épreuves écrites, orales et pratiques, devant une Commission composée de : M. Nanot, maître de conférences à l'Institut national agronomique ; M. Dybowski, maître de conférences à l'École nationale d'agriculture de Grignon ; M. Chevalier fils, professeur d'arboriculture à Montreuil (Seine). Le Jury a déclaré que M. Lozet possède les connaissances suffisantes pour remplir la fonction qu'il postule.

M. le Rapporteur de la Commission du jardin rend compte de l'état de la maison du jardinier : des enduits ont besoin d'être refaits, une cheminée doit être déplacée, des tirants sont nécessaires. L'Assemblée charge M. Tirlet de diriger les travaux, et M. Macret de régler les mémoires.

Le projet d'acquisition de la serre de M. Lozet soulève différentes observations, et sur les observations de M. le vice-président Thirion, est renvoyé à l'examen du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 50 du règlement, l'Assemblée nomme la Commission des finances chargée d'examiner les comptes de M. le Trésorier-Général.

XI^e VOLUME. — N^o 23. — NOVEMBRE 1886.

MM. Brochon,
Mouy,
Tirlet,

sont désignés pour faire partie de cette Commission.

M. Testard, horticulteur à Seulis, obtient une mention honorable pour un apport de vingt et une variétés de Chrysanthèmes.

Au moment de résilier ses fonctions de professeur de la Société, M. Dubarle lui adresse ses remerciements, et M. le Président, se faisant l'interprète de la Réunion, rappelle qu'en reconnaissance des services de M. Dubarle, la Société l'a nommé membre honoraire de son Bureau.

La séance est levée à quatre heures.

VŒUX

**formulés par la Société des agriculteurs
de France.**

Dans une de ses dernières séances, cette Société a émis les vœux suivants, auxquels tous ceux qui s'intéressent à l'horticulture française ne peuvent que s'associer en tous points :

1° Les sections d'enseignement agricole et d'horticulture réunies émettent le vœu que des récompenses soient données aux meilleures publications horticoles à mettre à la disposition des enfants des écoles rurales, publications qui seraient sous la forme la plus simple et la plus élémentaire.

2° Les sections d'enseignement et d'horticulture réunies émettent le vœu que les jardins des instituteurs communaux soient appropriés à l'enseignement de l'horticulture sous le rapport théorique et pratique, et que les jardins des écoles et des fermes-écoles soient disposés en vue d'une instruction solide à donner aux élèves;

Que l'obligation soit imposée aux candidats à l'obtention

des brevets d'instituteurs de répondre à un examen sur la connaissance de l'agriculture et de l'horticulture.

3° La section d'horticulture et cultures arbustives émet le vœu que, dans chaque département producteur de cidre, une plantation soit faite, composée des arbres des meilleures variétés de fruits à cidre convenant au département, pour la fabrication du cidre et pour servir de types;

Que la question de la fabrication des cidres et de leur éclaircissement soit étudiée scientifiquement et pratiquement dans les stations agronomiques des mêmes départements, et que la manière de greffer les arbres y soit enseignée.

4° La section d'horticulture et cultures arbustives émet le vœu que les bordures de routes soient plantées au moyen d'arbres fruitiers à haute tige, partout où ils pourront être placés.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Le Bananier d'Abyssinie. — Le grand Bananier d'Abyssinie, de serre tempérée ordinaire, atteint des proportions gigantesques; ses feuilles sont d'un beau vert, avec la côte médiane d'un rouge foncé. Cette magnifique plante produit un effet très pittoresque et très ornemental, quand on le met, l'été, en plein air; on le rentre en serre à l'approche de la mauvaise saison, ce qui n'est pas toujours chose facile.

En 1882, à l'automne, ayant à hiverner un sujet de trois ans déjà fort, trop fort même, vu la hauteur disponible entre le carrelage et le vitrage de ma serre, je me décidai à faire, aux dépens de mon bananier, une expérience douteuse.

Obligé, sur une tablette de ma serre à multiplication, d'envelopper les pots de mes fortes plantes d'une certaine couche de mousse pour en combattre l'extrême sécheresse, je m'aperçus que de nombreuses racines avaient, peu de

temps après, envahi par le fond des pots cette couche de sphagnum improvisé.

Cette remarque me donna l'idée de décarreler l'allée de la serre sur une certaine surface, et d'enlever de la terre en proportion nécessaire pour me donner la hauteur voulue par la plante. Couper presque entièrement toutes les feuilles, arracher sans précautions et sans terre ou motte ladite plante, traitée véritablement comme un céleri à blanchir, fut l'affaire de peu de temps. Enfoui dans son trou et garni de mousse bien serrée jusqu'au collet, 15 degrés de chaleur, peu à la fois et rarement arrosé, voici dans quelles conditions mon gaillard voulut bien vivre.

Loin de dédaigner sa nouvelle situation, de nouvelles feuilles, émises en février-mars, sont venues soulever quelques vitres et me forcer à les supprimer en partie; à ce moment, de nombreuses racines nouvelles, parties du collet, envahissaient toute la mousse, humide non par excès, chaude et serrée.

Arrivé aux premiers jours de mai, j'habituai insensiblement mon bananier à l'air extérieur; chose facile, car toutes les petites plantes telles que *Coleus*, *Begonias*, etc., sont passées sur couches et sous châssis, les belles journées de soleil chaud permettant d'ouvrir portes et vasistas, quelquefois jour et nuit; vers les premiers jours de juin, sorti de son trou avec une grande partie de la mousse que les racines avaient accaparée, remis à la place qu'il occupait les années précédentes, fixé au sol en peu de temps, tous les huit jours une nouvelle feuille faisait son apparition.

Un seul inconvénient à signaler, qui, du reste, est facile à combattre: c'est l'extrême facilité avec laquelle de nombreux pucerons élisent domicile et se multiplient sur les nouvelles feuilles développées en serre.

Les hivers 1883 et 1884 sont venus confirmer mon mode de conservation, et aujourd'hui encore, je suis en possession de mon vieux bananier et de deux ou trois autres qui

subissent le même sort dans le même trou, moyen avantageux vu le peu de place qu'on leur sacrifie.

Qui sait si ce genre d'hivernage facile ne me permettra pas, ou à d'autres jardiniers, d'obtenir à un moment donné, d'une vieille plante, l'émission d'une inflorescence ou régime; ambition peut-être trop grande, prématurée, douteuse.

Origine et aventures de mon vieux Bananier. — Provenant d'un semis de graines reçues directement d'Abyssinie, semis n'ayant pas réussi, et, après constatation de la mauvaise qualité de plusieurs graines, jeté aux terres de dépotages. Sur ces terres, en juillet, une bonne graine se met en germination; développée et prise pour un jeune *Canna*, elle est brisée, cassée au collet; quelques jours plus tard, ayant une ou deux feuilles nouvelles, elle est à nouveau tirée à la main; cette fois les racines viennent avec la plante, à laquelle est encore fixée à la base une grosse graine de bananier; décidément, de certaines plantes existent par le fait d'une volonté absolue; de nombreux exemples donnent à le supposer.

L. ARBEAUMONT, horticulteur,

Faubourg de Frignicourt, 37, à Vitry-le-Français.

(Bulletin de la Société d'horticulture d'Epernay).

*
* *

Taille des rameaux de prolongement des Poiriers. — Lors de la formation des jeunes Poiriers en espalier ou en contre-espalier, on cherche toujours à obtenir des rameaux à fruit sur toute la longueur des branches de la charpente.

Pour arriver à ce résultat, on a recours depuis longtemps à deux méthodes :

La première consiste à retrancher une partie de la branche de prolongement, sur une longueur qui varie beaucoup, suivant la position de cette branche et de sa vigueur.

Pour la seconde méthode, on ne retranche aucune partie du prolongement, mais on l'arque de façon à faire agir la sève sur les yeux inférieurs; lorsque ces derniers se sont développés de quelques centimètres, il suffit de redresser la branche; la sève agit alors sur les yeux supérieurs, et la branche de prolongement se trouve garnie de bourgeons de la base au sommet.

Notre vénérable professeur A. Dubreuil nous enseignait, il y a quelque huit ans, à l'Ecole pratique d'arboriculture de la Ville de Paris, un nouveau traitement des branches de charpente pour les arbres à fruit à pépins soumis à la taille. Ce nouveau procédé, qui au premier abord nous parut des plus pratiques et des plus rationnels, lui avait été communiqué par M. Moitié, jardinier-chef de l'Ecole d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).

Cette pratique consiste à faire des cassements partiels environ tous les vingt centimètres, et alternativement sur l'un et l'autre côté du rameau, puis à palisser immédiatement verticalement ou obliquement ce prolongement, sous peine de le voir rompre par le vent. On forme par ce moyen des obstacles à la circulation rapide de la sève de bas en haut, d'où il résulte que presque tous les yeux du rameau de prolongement se développent en bourgeons.

Ce procédé semble avoir une grande valeur; en effet, au lieu de retrancher une partie de la longueur des rameaux, opération qui retarde la formation complète de la charpente des arbres, ou bien d'avoir recours à l'arcure, qui demande plusieurs palissages successifs, tout le produit de la végétation est conservé et contribue ainsi à la formation beaucoup plus rapide de l'espalier ou du contre-espalier.

A ma sortie de cette Ecole, j'ai établi plusieurs jardins fruitiers, d'après les principes que nous avait enseignés le grand maître. Fidèle à l'adage bien connu: *Eprouvez toute chose et retenez ce qui est bon*, j'ai essayé plusieurs systèmes, je me suis livré à de nombreuses expériences et j'ai fait

beaucoup d'observations dans divers pays et sous des influences climatiques bien différentes de celles de Paris.

Pour en revenir à notre sujet, j'ai établi, en 1880, quelques plantations d'espaliers et de contre-espaliers qui ont bien prospéré. J'ai soumis le prolongement des branches de charpente de mes Poiriers aux trois systèmes indiqués ci-dessus; j'étais assez satisfait de ces trois modes; le dernier surtout semblait me donner des résultats plus favorables que ceux obtenus par la taille ou l'arcure.

Toutefois, après une végétation satisfaisante, un certain nombre de Poiriers que j'ai soumis à ces cassements partiels se sont recouverts de chancres à l'endroit où ils ont été opérés, tandis que ceux qui ont été soumis aux autres traitements en sont indemnes. J'ai remarqué que les variétés très vigoureuses supportaient mieux le cassement que celles de moindre vigueur.

Se trouverait-il parmi nos lecteurs quelques personnes qui aient fait les mêmes expériences? Si oui, nous leur serions très reconnaissant de bien vouloir nous communiquer les résultats de leurs observations. Pour mon compte, et jusqu'à plus ample informé, je suis résolu à n'employer le cassement partiel que sur des sujets très robustes, et à conserver pour les autres l'ancien traitement par la taille ou l'arcure

O. BALLIF.

(*Moniteur d'horticulture*).

*
**

Les fruits véreux. — Les vers viennent du dedans ou du dehors.

Quelques personnes citent le fait de deux poires se touchant, où un ver sorti de l'une pénètre dans l'autre; mais ce fait, qui n'est pas impossible, ne résoudrait pas la question. On se demanderait encore comment le ver a pénétré dans la première poire.

Plusieurs personnes, sans contester qu'un ver peut passer d'un fruit dans un second, à condition cependant que les deux fruits soient en contact, croient que le mal date du printemps, du temps de la floraison ou de la période pendant laquelle les fruits se nouent pour employer l'expression populaire; c'est à cette époque que les insectes parfaits viennent pondre leurs œufs dans l'œil du tout jeune fruit, ou même entre les styles de la fleur.

D'autres pensent que le trou de ponte peut exister aussi bien dans d'autres points de la surface du fruit, et ils citent les ouvertures qu'on voit sur presque tous les fruits véreux ailleurs qu'à l'œil. M. Gabriel dit que ces trous qui sont l'extrémité d'une galerie intrapulpeuse, ne sont pas les trous de ponte; que les vers, une fois éclos au dedans du fruit, creusent leur galerie un peu au hasard dans l'intérieur et qu'ils arrivent ainsi à sa surface dans laquelle ils se font jour, et qu'alors ils rentrent dans le fruit, ou, par une porte de sortie, tombent à l'extérieur pour s'y transformer en chrysalide, ou bien encore s'ils rencontrent un autre fruit, en contact avec celui dans lequel ils sont logés, ils peuvent changer de domicile.

L'insecte auquel appartient le ver des pommes et des poires est le *Carpocapsa pomona*, il appartient à l'ordre des Lépidoptères et à la famille des nocturnes. Par conséquent, l'insecte parfait est un papillon et sa larve une chenille et non un ver. La femelle de ce papillon dépose son œuf dans l'ombilic du fruit au moment de la floraison ou quelques jours après, et l'orifice par où elle a introduit cet œuf est invisible; c'est ce qui explique les opinions divergentes qui se produisent.

Voici un autre fait où un ver d'une autre espèce est venu du dehors. Ce fait est celui très fréquent de deux poires qui, se touchant, fournissent à une pondeuse un lieu favorable pour déposer un œuf vite éclos, et la larve ronge l'épiderme de l'un des fruits ou des deux, pénétrant peu avant dans le

fruit, mais le tachant. Ces tâches, jointes à la dépression causée par le contact des deux fruits, les déprécient considérablement. Tout fruit en cet état peut être très excellent d'ailleurs, mais n'est plus un fruit de choix, il n'est plus exportable. Il faut pour l'exportation, en sus du volume, des fruits sans aucune tache.

Le même fait se présente encore quand c'est une feuille qui est en contact avec le fruit.

On voit encore une pondeuse profiter du contact de deux feuilles pour déposer entre celles-ci son œuf ou ses œufs et, en très peu de jours, l'œuf devient larve et la larve chrysalide. Le dégât est moindre mais sensible encore, les feuilles qui ont servi de nid à l'insecte se dessèchent, l'arbre est déshonoré pour la saison, sans parler du tort causé à la plante, qui vit surtout par ses feuilles.

L'occasion se présente ici de répéter cette vérité : Tout fruit, pour arriver à bien, doit accomplir toutes ses phases, de la fécondation ou nouement à la cueillette, sans avoir subi aucun contact : « Un fruit doit toujours pouvoir se balancer dans le vide. »

(Bulletin de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir).

*
**

Quand faut-il tailler les arbres fruitiers. — D'un article portant ce titre dans la *Revue horticole*, nous extrayons ce qui nous paraît des vérités généralement admises aujourd'hui; c'est le moment de le reproduire.

« Je vais commencer par réfuter cette idée assez généralement admise, que « les arbres taillés avant l'hiver sont « susceptibles de geler », idée qui est fautive. On avait cru — et certains auteurs le répètent encore — que sinon toute la couronne, du moins l'œil qui la termine est, par suite de sa position, souvent détruit par la gelée si l'on taille avant l'hiver; de là la recommandation de « faire la coupe à une

« certaine distance de l'œil ». Eh bien, non, cela n'a pas lieu même chez la Vigne, dont, pourtant, le bois est spongieux (1).

« Puisque les rameaux ne gèlent pas plus lorsqu'ils sont taillés que lorsqu'ils sont entiers, il n'y a donc pas d'inconvénient à tailler avant l'hiver ; c'est le contraire qui est vrai, et je vais en indiquer les raisons. La principale, qui seule serait suffisante pour que l'on opérât *avant* l'hiver ou au moins pendant le cours de celui-ci est que, à ces moments de l'année, l'on est peu pressé, que l'on n'a pas beaucoup à faire et encore que les travaux peuvent généralement être ajournés, tandis que c'est le contraire au printemps où, comme l'on dit, on ne sait souvent de quel côté donner de la tête.

« On peut poser comme règle générale que le plus tôt est le meilleur, et que sans inconvénient l'on peut tailleraussitôt après la chute des feuilles. Toutefois, il y a bien quelques exceptions, par exemple lorsqu'on a affaire à des espèces ou variétés très vigoureuses, rebelles à la fructification, que, par conséquent, l'on veut affaiblir par la taille ; dans ce cas, on opère inversement, c'est-à-dire que l'on taille très tard, lorsque la végétation est « partie », afin de perdre beaucoup de sève. De plus, on choisit, pour asseoir la taille, des parties faibles qui, alors, ne prennent presque plus de développement cette même année, et qui généralement changent de nature et se transforment en productions fruitières. »

CARRELET.

(*Recue horticole*, 4^{er} novembre 1886).

(1) Ceci est un peu absolu. Il est sans inconvénient et prudent de laisser au-dessus de cet œil terminal, *œil combiné*, ce qu'on appelle un *onglet*, qu'on enlève très nettement en mai par la droite continuation de la branche si la pousse sortie de cet œil est celle d'un *rameau de prolongement*.

La Rédaction.

*
* *

Destruction de la Courtillière. — Nous croyons devoir reproduire le procédé ci-après, extrait du bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture du Cher, pour la destruction de la Courtillière :

Messieurs,

Comme je vous l'ai promis par ma lettre en date du 20 août 1884, je viens vous donner connaissance du résultat des expériences que j'ai faites, cette année, sur la destruction de la courtillière par le goudron minéral.

Je vous ai exposé mes essais dans ma communication sur les « insectes nuisibles aux asperges », au mois de juillet 1884.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que mes essais m'ont donné d'excellents résultats. Dans mes carrés de semis d'asperges, où j'ai poursuivi mes expériences cette année, je n'ai vu aucune trace de courtillières. Je pense donc avoir trouvé le bon moyen de les détruire.

Voici la manière d'opérer :

On prend un litre de goudron minéral que l'on divise avec de la terre fine et sèche ou du sable finement tamisé en quantité suffisante pour que la composition soit assez divisée pour être semée à la main. Il faut environ un décalitre de sable fin par litre de goudron que l'on sème dans un are de terrain.

Quand le carré traité n'est pas destiné à quelque semis sensible, on peut augmenter la dose jusqu'à même la doubler : on est plus sûr de détruire ou chasser toutes les courtillières en une seule opération.

La composition doit être répandue aussitôt après le bêchage et on l'enterre, comme on enterre un semis, avec un râteau.

Pour des carrés qui se trouvent libres l'hiver, il serait bon d'opérer de la manière suivante : au mois de novembre ou décembre, on répand un décalitre de terre ou sable goudronné par are de terrain que l'on enterre en donnant un

bon labour; et l'on recommence au printemps, quand on veut ensemercer, avec la même dose et de la même manière. Il résulte de cette double opération, qu'il se trouve du goudron mélangé parmi tout le terrain et que l'odeur fortement concentrée chasse ou détruit la courtillière.

Ce procédé, comme on le voit, est peu coûteux et d'une application facile.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

LEVAUVRE.

Les Pâturaux, 2 novembre 1885.

*
**

Emploi de l'acide salicylique pour la conservation des fruits. — Notre collaborateur, M. Charles Joly, nous adresse la communication suivante empruntée à l'*American Garden* :

Le professeur Budd, du collège d'agriculture de l'Iowa, conseille, pour conserver les fruits que l'on expédie au loin, de les envelopper dans du papier trempé dans de l'acide salicylique.

Le procédé peut être bon, car on sait que l'acide salicylique jouit de propriétés anti-putrides qui le font employer pour la conservation de certaines substances alimentaires. C'est donc à essayer, d'autant plus que le moyen est des plus simples.

(Revue horticole).

A VENDRE à l'amiable, **une Tente** de 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, susceptible d'être utilisée pour Expositions d'horticulture, Bals, Fêtes, Distributions de prix, etc.

S'adresser à M. le Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.

ENGRAIS G. SERPIN

INSECTICIDE UNIVERSEL

à base de goudron, breveté s. g. d. g.

A PARIS, 24, rue des Halles.

Récompensé par l'Académie Nationale : Paris 1884.

Grand Diplôme d'Honneur, Médaille d'Or : Paris 1883.

Reçu en souvenir de reconnaissance une grande médaille de vermeil avec diplôme, offerte le 17 août 1884, par MM. les Agriculteurs des départements de la Seine et Seine-et-Oise, en témoignage de leur satisfaction pour les résultats obtenus sur leurs récoltes par l'emploi des Engrais G. SERPIN.

Les ENGRAIS G. SERPIN, Insecticide universel,

à base de goudron, breveté s. g. d. g.,

sont les seuls produits en France, ayant obtenu les plus hautes récompenses accordées à ce genre de fabrication.

Une notice explicative est adressée franco aux personnes qui en font la demande.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DESTRUCTION DE TOUS LES INSECTES NUISIBLES

à toutes les cultures.

ENGRAIS G. SERPIN

Insecticide complet pour toutes cultures (*dosage garanti*).

FERTILISANT G. SERPIN

Insecticide spécial pour vignes et horticulture.

INSECTICIDE PUR G. SERPIN

Pouvant se mêler à tous les engrais.

LEFÈVRE

SERRURIER - CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labels — Prix-Courants — Catalogues.

Avs d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Égalité, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

N. ANTOINE ET FILS

PREMIÈRES RÉCOMPENSES
A TOUTES LES EXPOSITIONS

ENCRE COMMUNICATIVE

VIOLET NOIR

la seule donnant des copies parfaites plusieurs mois après l'écriture.

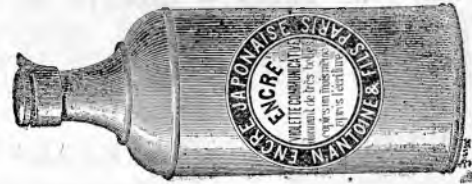
ENCRE MODERNE

NOIR FIXE INALTÉRABLE

très noire en écrivant et résistant à l'usage du papier buvard.

ENCRE BLEU-NOIR --- ENCRE ÉCARLATE

En vente chez E. PAYEN, Imprimeur-Libraire, place de l'Hotel-de-Ville, à Senlis.



Leçons d'Horticulture.

Par décision du Conseil d'administration,
les Leçons sont suspendues pendant les mois
de Septembre, Octobre et Décembre.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. Vinet, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.